

Avec la Cgt, améliorer la sécurité au travail, agir contre la pénibilité :

La filière bois est après le BTP, le secteur le plus fortement touché pour la gravité des accidents : 1 accident par an pour 10 salariés. De plus, les poussières de bois, sont la deuxième cause de cancers liés au travail.

Manifestement certaines entreprises de la filière semblent ne pas s'inscrire dans une réelle démarche de prévention en santé et sécurité au travail en ne suivant pas à la lettre les résultats de l'évaluation des risques professionnels (EvRP).

Or ces risques sont nombreux au sein de cette activité : risques liés aux manipulations et manutentions manuelles, risques de chutes et glissades de plain-pied, chutes de hauteur, risques liés à l'utilisation d'outils, de machines et d'engins, à des conditions de travail contraignante, à des nuisances liées à l'ambiance physique de travail (nuisances sonores notamment), risque routier au cours des déplacements et des livraisons.

Avec la Cgt, garantir une formation au profits des jeunes et des salariés. L'un des principaux défis pour l'industrie du bois dans les années à venir est d'attirer et de former une nouvelle génération de professionnels. A travers ses établissements publics, Lycée des métiers F. Mitterrand à Château-Chinon, Lycée Pierre Bérégovoy à Fourchambault, Lycée du Mont Chatelet à Varzy, notre département possède un panel de formations des métiers du bois. Or ces formations sont en danger, voir sont menacées de fermeture. Que penser des prises de position des élus du territoire sur ces dangers pour les formations publiques, lorsque la région, le département, la communauté de communes Bazois Loire Morvan financent largement l'école (patronale) de production de Biches. Rappelons ici qu'un-e élève en lycée professionnel public coûte en moyenne 13 760€, alors que certaines écoles de production affichent 29 700 € par personne, soit plus du double, financés à 85% avec des fonds publics!

En matière de formation tout au long de la vie, l'employeur a des obligations notamment le maintien du salarié dans l'emploi. Le plan de développement des compétences doit être connu et peut être négocié par les élus CSE. Pour la CGT, c'est essentiel de permettre de nouvelles qualifications sources d'augmentations de salaire, d'enrichissement personnel mais aussi de mobilités, de reconversions hors ou au sein de la branche du Bois sans perte d'expérience et de savoir-faire.

ADHÉREZ À LA CGT - SYNDIQUEZ-VOUS

NOM PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
E-MAIL : _____
PORTABLE : _____
PROFESSION : _____
ENTREPRISE : _____



LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST :
SYNDIQUEZ-VOUS !

A RETOURNER A L'UD CGT NIEVRE - 2 boulevard Pierre de Coubertin 58000 NEVERS

Donner un avenir à la filière Bois dans notre département

Occupant 14,00 salariés environ sur le département, la filière bois représente 7 % des emplois du bassin de La Charité-sur-Loire, 5,5 % de ceux de Moulins-Engilbert et 4,5 % de ceux du bassin de Decize. Le salariat est constitué pour les trois quarts d'ouvriers qualifiés dans le sciage et le travail du bois, la fabrication de meubles et la construction bois.

Pourtant le salaire mensuel net moyen est de 1 760 euros, inférieur de 90 euros à la moyenne régionale. Ajouté à une forte pénibilité au travail, ceci explique le manque chronique de main d'œuvre dans cette filière.



Cette pénurie de main d'œuvre associée aux difficultés de maintien des surfaces en gestion, au dépérissement de certaines espèces ainsi qu'à la baisse marquée de disponibilité en bois (- 30 % dans le Morvan en 2040) pourrait ralentir fortement l'activité de la filière. De même la mobilisation de la société en faveur d'une protection accrue des massifs forestiers pourrait aggraver les tensions. Pourtant des solutions existent pour maintenir la fonction économique de la forêt



Des études récentes montrent que la fin de la spécialisation des territoires ; réintroduction du feuillu dans le Morvan pour une meilleure résistance aux aléas climatiques, développement de la seconde transformation du bois à partir des essences secondaires... permettrait de **revitaliser les territoires** et de maintenir voire **développer l'activité**.

Pour ce faire il y a nécessité de :

- Renforcer la desserte forestière afin de pouvoir mobiliser le bois,
- **Soutenir la R&D** portant sur la transformation des essences secondaires,
- Stimuler les débouchés via **la commande publique**,
- Changer à tous les niveaux les pratiques de la filière,
- Renforcer la formation et **répondre aux aspirations des salariés**.



Avec la Cgt, agir sur les rémunérations :

Entre pénurie de main-d'œuvre qualifiée, automatisation croissante et enjeux environnementaux, les grilles salariales se recomposent. Pour autant les disparités régionales s'accroissent reflétant à la fois la répartition géographique des ressources forestières et les dynamiques économiques locales. Les régions traditionnellement forestières comme la Nouvelle-Aquitaine, le Grand Est ou la Bourgogne-Franche-Comté offrent souvent des salaires plus élevés que la moyenne nationale, Malgré tout, **dans la Nièvre le salaire est bien inférieur au reste de la région.**

Si les rémunérations varient considérablement selon les postes et l'expérience on remarque, comme ailleurs dans l'industrie, un tassement des salaires dès lors que l'embauche se fait sur des emplois polyvalents sans reconnaissance des qualifications. A cela s'ajoute l'introduction de systèmes de rémunération flexibles, incluant des parts variables liées à la performance individuelle. Cette méthode n'a pour objectif que de renforcer la productivité en mettant en concurrence les salariés.

- **Exigeons la reconnaissance des qualifications seules à même d'obtenir une juste rémunération**
- **Exigeons des augmentations salariales collectives remisant les primes à la performance.**
- **Revendiquons une prime d'ancienneté non plafonnée comme elle l'est aujourd'hui (limite maximale de 15 années civiles d'ancienneté).**
- **Faisons respecter les conventions collectives pour ce qui est du travail posté, du travail de nuit...**

** Centre d'études et de prospective N° 227 - Avril 2026*

La filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté : quelles trajectoires pour les massifs forestiers d'ici 2040 ?